

AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS
Monsieur Gérard RAMEIX
17 place de la Bourse
75082 Paris Cedex 2

Paris, le 26 septembre 2016

RAR

Monsieur le Président,

En tant que professionnel de la finance, sujet aux décisions de l'AMF, la lecture de votre dernier article paru ce 14 septembre dans la revue « Challenges » me laisse quelque peu pantois.

En effet, nous sommes passés de la publication AMF de 2013 intitulée « Stratégie 2013 – 2016 « **Redonner** du sens à la finance en 2016» qui déterminait clairement que l'objectif de l'AMF « Redonner » était fixé à échéance de 2016 à aujourd'hui, quasi fin 2016, à un retour en arrière avec le titre « **Pourquoi** redonner SON sens à la finance est une priorité » sans date d'objectif de réalisation réelle... Je ne puis que constater que nous sommes passés d'une volonté d'action claire nette et précise avec l'engagement et l'affirmation « Redonner » à une digression (évitement) consistant non plus à s'engager mais à d'abord réfléchir au « Pourquoi » de la chose sans aucune date ni de fin de réflexion sur le « pourquoi », ni d'action.

Etant sur le terrain, je peux vous certifier Monsieur le Président que la répétition quasi « métronomique » et les croissances de l'amplitude des dernières crises ont largement répondu au « Pourquoi ». Je pense que les citoyens et les représentants de l'Etat officiant dans le social ne pourront que confirmer mes propos.

Comment comprendre cela alors que la France entre en période d'élection présidentielle et que les marchés sont toujours aussi déstabilisés par la persistance d'un système de cotation et d'une information boursière obsolètes et juridiquement des plus inappropriés?

Vous écrivez :

- « Certains comportements entraînant des risques excessifs et reposant sur la dissimulation d'informations clés ont clairement eu des conséquences néfastes. »

Pourquoi l'AMF n'impose-t-elle pas la fin de la seule utilisation de la valorisation comptable mark-to-market comme seule référence financière ? Valorisation comptable qui consiste à extrapoler en dehors de toute logique financière des performances réalisées par de très (trop) faibles échanges à tous les porteurs de part ... est-ce encore acceptable ? Est-ce éthique ? Est-ce cela le sens de la finance ? Est-ce cela SON sens ? A cette question, l'on peut aisément en rajouter beaucoup d'autres sur les situations aussi dolosives pour les épargnants et les Etats que rémunératrices pour leurs promoteurs.

Malheureuses réalités sur lesquelles l'AMF prend, a priori, sa dîme via un de ses systèmes de facturation basé sur la valorisation comptable mark-to-market des OPCVM, tout comme l'ensemble des professionnels revendeurs utilisant des performances passées et leur

comparatif (qu'ils savent ubuesques et fallacieux) comme outil de vente et sur lesquelles ils sont rémunérés. Au demeurant, les transactions par blocs sont un des excellents exemples qui démontrent la réalité de mes propos. Quant au seul enseignement du cours de clôture, n'est-il pas qu'il ne peut en aucun cas servir de référence puisque sa seule évidence est qu'il n'y avait plus d'acheteur à ce cours. De ce fait, la question n'est-elle pas : Mais pourquoi donc, malgré les crises répétitives, continuer de se servir de l'extroplation de ce prix comme seule référence de "valorisation comptable" de centaines de millions voire de milliard d'autres titres, de support de formules comptables, d'algorithmes financiers et de base des différents commissionnement entre autres ? Quel traitement juridique auront les Tribunaux lorsqu'ils vont comprendre les réalités et conséquences SOCIologiques, ECONomiques, Politiques et Financières de cet état de fait des plus surprenant ?

Et comment jugeront-ils les silences des professionnels, leurs différents commissionnements sur ces valorisations comptables présentées comme références financières réalisées ou réalisables, leurs statistiques présentées comme professionnelles, leurs comparatifs dits de performance etc...

Exemple en ce jour 22 septembre 2016 de rédaction de ce courrier avec la hausse annoncée du Cac 40

Information prise sur le site www.agencedecotationihr.com

Variation du CAC 40 du 22 septembre 2016 en valeur spéculative du jour ou CAC 40 VSJ© : 2.27 %

Pour votre information, la **Variation Humainement Responsable (VHR)** mentionnée ci-dessous en complément informationnel au cours officiel n'extrapole pas la hausse ou la baisse boursière réalisée par un petit nombre de porteurs de parts à tous les porteurs de parts, mais **divise, en parfait respect du principe juridique d'égalité des porteurs de parts, le gain ou la perte du jour sur l'ensemble des porteurs de parts.**

Variation du CAC 40 du 22 septembre 2016 en valeur humainement responsable CAC 40 VHR© : 0.0094%

L'indice de création comptable de valeur ©*, différence entre la variation officielle et la variation humainement responsable, est de 99.59.

* L'indice de création comptable de valeur © calcule le pourcentage de la hausse du cours due uniquement à la méthode de valorisation comptable. Cette dernière en ne prenant pas en compte la faiblesse des volumes échangés a généré une inflation à la hausse de 99.59% ! Hausse boursière ou hausse comptable ? Volatilité boursière ou volatilité comptable ?

A contrario, l'effet de levier entre la Variation Humainement Responsable et la Variation Spéculative du Jour (Cac 40) a été de 240.49. **Il est à noter que cet effet de levier est également peu ou prou selon les cas, l'effet de levier appliqué à la majorité des rémunérations prélevées en dehors de toutes crédibilités financière et morale aux porteurs de parts non avertis et non spéculateurs. Et pour répondre à votre « Pourquoi », comme vous le savez Monsieur le Président, sans cet effet de levier ubuesque totalement fabriqué ex-nihilo pour prélever des commissions indues tout en transférant l'ensemble des risques**

sur les épargnants, la majorité des dérives des marchés dérivés qui déstabilise l'économie réelle en faveur de l'économie virtuelle disparaîtrait à très court terme.

Dernier point sur ce sujet, je vous laisse savourer sur internet les commentaires médiatiques quotidiens expliquant voire justifiant cette hausse 2,27%, hausse seule issue d'une règle comptable n'ayant aucune crédibilité financière. Ah, ces commentaires ! Du Gaston Lagaffe au quotidien. Du Gaston Lagaffe, oui, mais du Gaston Lagaffe qui ne fait plus rire car cette histoire que vous pouvez et devez combattre dès maintenant ne sème à terme que sang, sueur et larmes.

Réalité reconnue par votre autorité qui mène, comme vous le savez Monsieur le Président, au non respect moral et financier des investisseurs non avertis. "Non respect" qualifiable en terme juridique de non respect de l'intérêt des mandants voire d'abus de confiance et d'escroquerie.

Au demeurant, les cinq derniers présidents de l'AMF (excusez du peu), les autorités comptables et autres autorités compétentes mentionnent et reconnaissent clairement que c'est bien ces malheureuses réalités qui aboutissent à la répétition quasi métronomique de krachs à l'amplitude et aux pouvoirs destructeurs décuplés.

Monsieur le Président, si ces termes sont forts, vous savez qu'ils sont justes et que la transition entre ce système d'hier et un système humainement responsable est tout à fait réalisable sans heurt et dans des délais tout à fait gérables.

Monsieur le Président, quid du report de la responsabilité juridique sur les professionnels qui doivent suivre aveuglément les règles sous peine d'être attaqués à la réputation et au portefeuille par la commission des sanctions de l'AMF. Ces mêmes professionnels dont la responsabilité juridique et financière peut être engagée dès aujourd'hui et à tout moment par les épargnants non avertis pour les griefs juridiques déterminés ci-dessus et cela sans AUCUNE couverture de leur assurance responsabilité civile et professionnelle. Qui de la responsabilité des principales associations de conseils en gestion de patrimoine qui, saisies sur ce sujet jouent, sauf erreur de ma part (à me démontrer), la politique de l'autruche.

Monsieur le Président, si mes analyses étaient erronées, je vous suggère de mettre fin à mes erreurs et à l'ensemble de mes écrits en déclarant clairement publiquement et médiatiquement que je me trompe et que mes propos sont totalement faux.

Vous écrivez :

- « Il serait absurde de penser que la finance est par essence non éthique ».

Si je comprends bien ce que vous avez écrit, cela veut-il dire que les faits et les réalités non éthiques sont voulus et préservés par des inactions et des silences volontaires sur les actions permettant de redonner son sens à la finance ?

- **Allez vous confirmer ces « réalités » à l'occasion du Salon Patrimonia ?**

Je me permets de vous poser cette question des plus importantes pour les professionnels et surtout pour la stabilité des marchés, car, tôt ou tard, la une de la presse titrera sur l'échange de cash contre le vent des « cotations » bidons et les performances ubuesques lors des souscriptions d'OPCVM. Ce jour-là, nous risquons (vivrons) soit l'OPCVMLEAKS et/ou une

remise en cause des plus douloureuses de l'ensemble des systèmes SOCIologique, ECONomique, POLitique et FInancier.

Qui engage ou va engager sa responsabilité juridique et financière pour les faits de désinformation, non respect de l'intérêt des mandants voire abus de confiance et escroquerie des porteurs de parts non avertis clients des conseils en gestion de patrimoine et autres professionnels ? Vous, leurs associations professionnelles qui continuent volontairement de se taire sur ces réalités ou seront-ils, in fine, les dindons de la farce en étant « les vendeurs » ou « revendeurs » de bout de chaîne ?

Monsieur le Président ne voyez aucun manque de respect dans ces propos mais simplement la confirmation de ma volonté de faire changer les choses.

Monsieur le Président, vous écrivez également « Les maux dont il faut se préserver que sont la dissimulation d'informations (*exactement le cas des OPCVM qui sont le support de désinformation, d'abus de confiance et escroquerie des épargnants non avertis*), la prise de risques excessifs, le conflit d'intérêt (*n'est-ce pas le cas des rétrocessions qui perdurent et autre rémunération assises sur des valorisation comptables présentées en dehors de toute crédibilité comme référence financière*), des régimes juridiques peu sûrs».

En fait de régimes juridiques peu sûrs, c'est le moins que l'on puisse dire puisque nous sommes bien dans du « détournement » juridique et financier dûment rémunéré par et pour les acteurs.

Monsieur le Président, dans cet article il est écrit « Conflit d'intérêt et asymétries d'information sont inhérents au monde financier. » Je ne doute pas que vous ne croyiez pas en cela car dans l'inverse cela caractériserait encore plus les responsabilités dans les manquements caractérisés actuels envers les investisseurs non avertis que sont les épargnants « Monsieur et Madame tout le monde ». Epargnants que vous avez pour mission de protéger et pour laquelle vous avez toute autorité.

Monsieur le Président, bien que mes précédents courriers soient restés lettres mortes, il n'en demeure pas moins qu'envoyés en RAR ils auront tôt ou tard toute leur valeur juridique.

Valeur juridique qui, elle aussi, sera tôt ou tard recherchée par les médias et les politiques lorsque la mode ne sera plus dans le silence et la collaboration mais dans la réalité et la vérité.

A n'en pas douter cette époque mettra l'ensemble des responsables des autorités et des associations professionnelles qui se sont tués devant des évidences malheureuses qui feront la une des journaux et des Tribunaux. Pourquoi ne pas agir dès aujourd'hui pour éviter cela ?

N'y a t'il pas matière à construire et non devoir reconstruire après la catastrophe? Si votre avis est positif, je suggère différentes voies.

C'est pourquoi, Monsieur le Président, je vous propose de mettre fin aux effets délétères actuels de l'information boursière en favorisant la rapide mise en place de l'Information Humainement Responsable des cours boursiers.

Et si l'AMF (donc vous) voulait être la promotrice de l'idée opérationnelle du Fonds de Stabilisation Boursier comme réponse à la crise actuelle, je pense pouvoir dire qu'elle (que vous) resterait (iez) dans les grimoires comme la ou le décisionnaire qui aurait fait voter les lois du retour à la stabilité financière des Etats.

Pour ma part, je ne doute pas que tôt ou tard l'ensemble de mes courriers et de mes recherches sera connu et reconnu. A ce moment là, et comme déjà indiqué, la globalité de mes courriers RAR prendra alors toute sa puissance de démonstration et de preuve de l'incompréhensible et inacceptable maintien de décisions et attitudes contredisant totalement les évidences financières et les reconnaissances de votre autorité directe et indirecte.

Pensez que tôt ou tard les épargnants, les organismes de défense des consommateurs, les journalistes dits de la grande presse vont comprendre que :

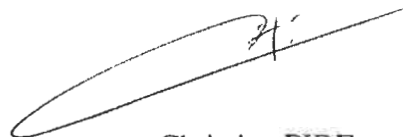
- les performances financières étaient faussées volontairement quotidiennement à plus de 90 %,
- les commentaires boursiers et autres étaient eux aussi faussés à plus de 90 %,
- etc...

Monsieur le Président, je vous suis gré de m'avoir donné l'occasion d'enfoncer encore le clou des réalités des marchés financiers grâce à votre dernier article.

Enfin, je tiens à vous présenter mes excuses si le ton ou les termes employés dans ce courrier vous gênait mais comme vous le savez, si ces dernières années j'ai dû subir l'indicible et la malhonnêteté des pratiques d'attaque à la réputation et au portefeuille sur des dossiers faussés de toute pièce, il n'en demeure pas moins que je n'ai jamais cessé de travailler à continuer de proposer des solutions opérationnelles aux « tares » actuelles du système financier. En ce qui me concerne, le passé est le passé.

Aujourd'hui, ce qui m'est important est la mise en pratique du fruit de mes recherches et idées car les réalités et faits actuels prouvent que leur application ne peut plus relever de l'hypothétique mais bien du présent impératif.

Par la présente, je vous prie d'accepter, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.



Christian PIRE

PS : Vu l'importance de ce propos et la situation actuelle, ce document fera l'objet d'une communication étendue.